



**ARRETE MUNICIPAL**  
**Délégation de fonctions et de signature**  
**à Madame Julie MEDINA,**  
**Conseillère déléguée**

Le maire de Lentilly,  
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,  
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,  
Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026  
Considérant que madame Julie MEDINA exerce les fonctions Conseiller délégué au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions**

**Domaine de l'enfance**

- ✓ Assurer les relations avec les associations s'occupant de l'Enfance
- ✓ Gérer le Conseil Communal des Enfants
- ✓ Participer à l'élaboration des projets en lien avec l'enfance

**Domaine du périscolaire et extra-scolaire**

- ✓ Développer les activités et les projets du pôle périscolaire
- ✓ Assurer les relations avec le centre de loisirs et le secteur jeune (Polygone)

**Domaine du scolaire**

- ✓ Représentation de la commune au Conseil d'administration du Collège Jacques Cœur

**Domaine de la jeunesse**

- ✓ Création d'un lieu pour les jeunes

## Article 2 : Délégation de signature

Madame Julie MEDINA reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

## Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à madame Julie MEDINA.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

## Article 4 : Modalités d'application.

Tous documents signés par madame Julie MEDINA dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« La Conseillère déléguée, Julie MEDINA »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressée

Fait à Lentilly, le 04/05/26

Le Maire,  
**Eric POLNY**

Notifié à l'intéressée  
Le 6 mai 2026

